

Règlement intérieur du PRABI-AMSB

Le PRABI (Pôle Rhône-Alpes de Bioinformatique) est une fédération d'équipes de recherche et de plateformes de services en bioinformatique couvrant la région Auvergne Rhône-Alpes. Le PRABI est une structure labellisée IBiSA (Infrastructures en Biologie Santé et Agronomie), membre de l'IFB (Institut Français de Bioinformatique). Sa composante AMSB (Analyse et Modélisation des Systèmes Biologiques) est, quant à elle, une plateforme de la FR BioEnviS (Fédération de Recherche Bio-Environnement Santé). Elle est rattachée à l'UCBL (Université Claude Bernard – Lyon 1) au sein de la FST (Faculté des Sciences et Technologie).

Les missions du PRABI-AMSB sont :

- L'accompagnement de projets scientifiques.
- Le développement et mise à disposition de nouveaux outils d'analyse.
- La formation (initiale et continue).
- La construction, l'hébergement, la maintenance et l'accès à des bases de données.
- La valorisation et le transfert de la recherche en bioinformatique vers la biologie.
- Le conseil et le service en bioinformatique et en biostatistiques.

Le PRABI-AMSB utilise les outils de la bioinformatique et ses moyens de calcul et de stockage sont mutualisés avec ceux du LBBE. Les services du PRABI-AMSB sont destinés prioritairement aux personnels de la FR BioEnviS et de l'UCBL mais la plateforme est ouverte à tous les organismes publics ainsi qu'aux industriels.

Dans ce règlement intérieur, les **membres** de la plateforme désignent les personnels permanents ainsi que les contractuels.

Fonctionnement

Toute demande effectuée auprès de la plateforme passe par l'intermédiaire d'un guichet unique, à savoir un contact par courrier électronique à l'adresse contact@prabi.fr. Cinq types de services sont proposés aux utilisateurs : consultations, traitements automatisés, accompagnement de projets, formation des utilisateurs et prestations de services.

Les **consultations** se font sur rendez-vous et ont lieu les **jeudis après-midi**. Il s'agit de conseils donnés aux utilisateurs afin de les aider à résoudre un problème technique précis, limité dans le temps de l'atelier. Pendant leur durée, ces consultations n'impliquent pas la réalisation d'analyses faites par les membres de la plateforme.

Les **traitements automatisés** sont réalisés par les personnels de la plateforme aux moyens d'outils standards ou bien développés par eux pour la circonstance. Ces traitements visent à solutionner un problème défini et pour lequel des solutions techniques éprouvées sont disponibles. Les outils peuvent être implémentés soit sous la forme de chaînes de traitement Galaxy soit sous la forme de pipelines *ad hoc*.

L'**accompagnement de projets** passe par la mise en place de **collaborations scientifiques**. Leur financement passe par la réponse à des appels à projets dans

lesquels le PRABI-AMSB apparaît comme partenaire scientifique. Dans ce cadre, les membres de la plateforme participent à l'encadrement d'étudiants (y compris en doctorat), d'ingénieurs ou de post-doctorants. Ils participent également à la rédaction des articles liés au projet.

Après examen de la faisabilité d'un projet qui lui est présenté, la plateforme peut effectuer des **prestations de service** payantes. C'est ce mode de fonctionnement qui est privilégié pour les relations avec les entreprises privées.

Dans le cas de besoins exprimés au niveau d'une ou de plusieurs unités, des **formations** peuvent être mises en place. Ceci peut se faire soit par l'intermédiaire de la FR BioEnviS, des cellules de formations des organismes de tutelles auxquelles sont rattachées les laboratoires (UCBL, CNRS, INRA, etc.) ou par l'intermédiaire d'entreprises agréées.

Valorisation

L'utilisation de la plateforme doit être obligatoirement mentionnée dans les remerciements des publications ou communications (articles, posters, conférences, séminaires, rapports de stage, masters ou thèses), lorsque les travaux réalisés s'appuient, même partiellement, sur les équipements, membres, ou compétences du PRABI-AMSB. La phrase type à utiliser est : « Authors would like to acknowledge the contribution of the PRABI-AMSB ».

Par ailleurs, lorsqu'un membre du PRABI-AMSB s'est notablement impliqué dans la réalisation des travaux, son nom doit également être précisé dans les remerciements. La phrase type à utiliser est : « Authors would like to acknowledge the PRABI-AMSB, and particularly X, for his/her contribution ». En cas de forte implication d'un membre de la plateforme dans une analyse, il est recommandé que celui-ci soit cosignataire des publications ou autres communications issues de cette collaboration.

Enfin, l'utilisation des moyens de calcul de la plateforme doit être obligatoirement mentionnée dans les remerciements des publications ou des communications. La phrase type à utiliser pour l'utilisation du cluster est : « This work was performed using the computing facilities of the CC LBBE/PRABI-AMSB ». Celle à utiliser dans le cas de l'utilisation du service Galaxy est : « This work was performed using the galaxy.prabi.fr web service ».

Moyens de calcul

La plateforme fournit aux utilisateurs un accès en ligne à un ensemble d'outils standards ainsi qu'aux moyens de calcul nécessaire à leur utilisation. Cette mise en ligne est faite par le biais d'un serveur Galaxy (<http://galaxy.prabi.fr>). Son utilisation est encadrée par une charte des utilisateurs disponible sur le site. L'accès aux ressources Galaxy est public mais les membres de la FR BioEnviS bénéficient d'un accès privilégié en termes de moyens de calcul et d'espace de stockage sur disque. L'accès au *cluster* de calcul commun du LBBE/PRABI-AMSB ne peut se faire que dans le cadre d'une collaboration scientifique financée (*cf.* section **Fonctionnement**). Par ailleurs, cet accès est limité dans le temps à la durée du projet de recherche.

Organisation

Le PRABI-AMSB est placé sous la responsabilité d'un Directeur Scientifique (DS). Le DS est élu pour un mandat de cinq ans par le Conseil Scientifique (CS) du PRABI. Ce CS regroupe les représentants de toutes les équipes de recherche en bioinformatique et des

plateformes associées au PRABI dans le cadre de l'IFB. Il se réunit tous les ans afin de discuter des orientations scientifiques et techniques du PRABI. Le DS assure l'orientation scientifique et la gestion des moyens du PRABI-AMSB.

La remontée des besoins utilisateurs se fait par l'intermédiaire du Comité Scientifique des Utilisateurs (CSU). Le CSU comprend, outre le DS et le DT :

- Les Directeurs d'Unité (DU) de chacun des cinq laboratoires affiliés à la FR BioEnviS (BF2I, LBBE, LEHNA, LEM et MAP).
- Le DU du LECA (Grenoble).
- Le Directeur de la plateforme DTAMB (Développement de Techniques et Analyse Moléculaire de la Biodiversité).
- Un représentant des utilisateurs de chacune des six unités mentionnées ci-dessus.

Ce comité se réunit cinq à six fois par an sur convocation du DS. Le cas échéant, des personnes extérieures au CSU peuvent être invitées, sur proposition du DS ou du DT.

Tarifs et facturation

La tarification est présentée lors de la dernière réunion du CSU de l'année en cours. Elle doit être validée par le Conseil d'Administration de l'UCBL. La base de calcul des tarifs est fixée afin d'assurer un équilibre financier et le fonctionnement de la plateforme.

Engagement des utilisateurs

La direction et le personnel du PRABI-AMSB sont chargés de faire respecter le présent règlement intérieur. Tout utilisateur devra en prendre connaissance.

Villeurbanne, le 17/10/2016.